

participatifs, deux temps forts du processus de contractualisation associant élus, techniciens et socio-professionnels.

Situé à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, le Sud Vienne constitue un vaste espace rural de 95 communes et 67 300 habitants. L'analyse des flux de revenus a fait ressortir un modèle de développement de type « productif-social-retraité. Le territoire a été fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014) et n'a pas tiré profit des courts cycles de reprise. Les pertes d'emplois, en particulier dans le domaine industriel, ont été importantes. La centrale nucléaire de Civaux compte parmi les principaux employeurs du territoire.

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 enjeux :

1. Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable
2. Intégrer le Sud Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité
3. Faire du Vivre Ensemble un levier de la dynamique et de l'identité du territoire

*Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.*

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : l'étude et la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) sur les EPCI du Sud Vienne, des créations de multiples ruraux ou encore une étude des compétences et produits des entreprises locales. Au titre du développement touristique et du patrimoine, des actions visent à valoriser les abbayes, dont celle de Saint-Savin. Enfin, la santé et l'étude du potentiel de la *silver* économie constituent un volet important du contrat de dynamisation et cohésion.

Une aide à l'ingénierie territoriale est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre du contrat, à l'échelle des 2 EPCI.

## **Le contrat de dynamisation et de cohésion des Vals de Saintonge**

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge est issue du regroupement de 7 communautés de communes en 2014, elle regroupe 111 communes pour une population de 54 512 habitants (INSEE 2014).

Territoire de l'intérieur des terres, très rural, proche de plusieurs bassins économiques et de vie importants et bien desservi par les infrastructures routières sur un axe Nord-Sud, les Vals de Saintonge bénéficient peu des effets positifs de la dynamique littorale. Son contexte socio-démographique est dégradé et marqué par un taux de pauvreté fort. Les indicateurs liés à l'emploi du territoire révèlent des difficultés accrues en matière de chômage et de formation de la population.

La revitalisation de l'économie des Vals de Saintonge passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentielle. Elle s'appuie sur des initiatives récentes qui témoignent d'une politique d'attractivité

ambitieuse : la création d'un centre thermal et d'un complexe cinématographique, la revitalisation de plusieurs centre-villes, ...

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, essentielles sur ce territoire, sont mises en exergue par la présence du pôle Val Bio Ouest, écosystème propre aux Vals de Saintonge.

Son armature urbaine équilibrée constitue un atout important pour la réussite d'une politique de revitalisation territoriale.

La stratégie du contrat s'appuie sur 2 enjeux :

1. Renforcer la compétitivité du territoire : économie du « bien-vivre », accueil et accompagnement
2. Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables

*Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.*

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la structuration de la filière bio sur le territoire, la création d'un centre thermal à Saint-Jean-d'Angély, la création de maisons de santé, la revitalisation des bourgs centres et le développement de l'offre d'équipement culturels avec la création d'un cinéma en centre-ville de Saint-Jean-d'Angély, le développement de services de proximité en milieu rural, la valorisation du patrimoine en développant les services et en restaurant les sites emblématiques comme l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

## **Le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire de Guéret**

Le Territoire de Guéret comprend la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, regroupant ainsi 39 communes et 35 000 habitants.

Le diagnostic fondé sur une analyse des flux de revenus fait apparaître un système de développement économique de type « public-retraité ». La question de la diversification économique s'avère stratégique pour ce territoire qui dispose par ailleurs de réels atouts.

Le vieillissement avancé de la population, la présence importante d'équipements de santé et de formations spécialisées et les initiatives lancées en matière de *Silver* Economie peuvent faire de Guéret un laboratoire sur ces sujets.

Rappelons que l'Agglomération bénéficie de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux mutations économiques – CADET (avec la Communauté de communes de la Souterraine).

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 enjeux :

1. Redynamiser le tissu productif local, en favorisant l'entrepreneuriat et en déployant une démarche complète de marketing territorial
2. Développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supra-départementale
3. Faire du vieillissement de la population, un support d'expérimentations

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20180625-lmc10000218039-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2018  
Retour Préfecture : 06/07/2018